

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 avril 2006
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

**Lettres identiques datées du 5 avril 2006, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En violation grave du droit international, notamment du droit international humanitaire, Israël, la puissance occupante, continue à faire un usage excessif et aveugle de la force et à lancer des attaques militaires contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé. Au cours des deux seuls jours qui se sont écoulés depuis que je vous ai adressé ma dernière lettre, les forces d'occupation ont tué au moins deux civils palestiniens, dont un garçon de 15 ans, et en ont blessé des dizaines d'autres, dont une mère et son bébé de 6 mois.

Hier, les forces d'occupation israéliennes ont procédé à des raids aériens et à des tirs d'artillerie contre la bande de Gaza. À l'aide de matériel militaire lourd, dont des avions de chasse F-16, elles ont tiré des missiles sur le complexe abritant le Président de l'Autorité palestinienne et Président de l'Organisation de libération de la Palestine, Mahmoud Abbas. Ces missiles ont atterri sur l'héliport du Président, située à une centaine de mètres de son bureau, où ils ont creusé de profonds cratères. Le Président Abbas a déclaré à des journalistes que l'escalade israélienne n'était pas justifiée et qu'Israël, la puissance occupante, voulait rendre la vie impossible au peuple palestinien et détruire entièrement les institutions de l'Autorité nationale palestinienne et ses installations de sécurité, après les avoir en partie détruites au cours des cinq dernières années. Il a conclu ses propos en déclarant que les attaques israéliennes n'avaient d'autre but que de détruire.

Les frappes israéliennes visaient également trois autres cibles situées dans des endroits densément peuplés de la bande de Gaza. De ce fait, au moins un Palestinien a été tué et plus de 10 autres ont été blessés, dont une mère et son bébé de 6 mois. Les morts et blessures et les nombreuses destructions de logements, de routes, et de biens que les forces d'occupation ont ainsi causées dans ces endroits déjà mis à très rude épreuve ont semé l'effroi et la douleur et ont encore aggravé la crise humanitaire qui frappe le peuple palestinien.



Par ailleurs, bien que les organismes d'aide des Nations Unies aient signalé que la bande de Gaza était sur le point de connaître une catastrophe humanitaire, la puissance occupante poursuit sa politique systématique de blocage et de couvre-feu, créant ainsi une pénurie de médicaments et d'aliments essentiels, notamment de lait maternisé et de lait en poudre. Un membre du personnel du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU a confirmé que la situation n'avait pas vraiment changé et que la bande de Gaza était sur le point de connaître une crise humanitaire aussi dramatique que celle du Kosovo. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a également averti que la fermeture, par les Israéliens, du passage de Karni entraînait une catastrophe humanitaire qui accroissait de manière exponentielle le nombre de victimes de la faim à Gaza.

Comme il ressort en outre des statistiques de la Banque mondiale, si la situation dans la bande de Gaza ne s'améliore pas vraiment, 75 % de la population qui y réside vivront en dessous du seuil de pauvreté dans deux ans. Nous demandons donc à la communauté internationale de contraindre Israël, la puissance occupante, à cesser d'affamer le peuple palestinien, à mettre immédiatement fin aux bouclages et à prendre les dispositions nécessaires pour que les vivres et médicaments à destination de Gaza parviennent aux dizaines de milliers de Palestiniens qui y habitent et qui en ont besoin pour survivre.

Dans d'autres circonstances tragiques, lundi 3 avril 2006, un garçon palestinien de 15 ans a été tué par balle par les forces d'occupation israéliennes près du camp de réfugiés de Kalandiya, à l'ouest de Ramallah, et deux autres enfants ont été blessés. Cet incident n'est qu'un des nombreux incidents au cours desquels de jeunes enfants palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes. Plus de 720 enfants palestiniens ont été tués de sang froid dans de telles circonstances depuis septembre 2000.

Il est flagrant qu'il est dans l'intention d'Israël, la puissance occupante, de tuer autant de civils et de détruire autant de biens que possible dans le territoire palestinien occupé en faisant délibérément un usage excessif, aveugle et disproportionné de la force contre la population occupée. La puissance occupante a d'ailleurs signifié, tant par ses déclarations que par ses agissements, qu'elle allait poursuivre ses agressions et continuer de recourir à ses pratiques illégales et accroître encore ainsi les souffrances du peuple palestinien, qui vit déjà dans une grande pauvreté du fait de sa brutale occupation.

La communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour contraindre Israël, la puissance occupante, à cesser ses attaques militaires et à se conformer scrupuleusement au droit international, en particulier à la quatrième Convention de Genève, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La non-adoption, par la communauté internationale, de mesures contraignantes aura pour seul effet de permettre à Israël de continuer à recourir impunément à ses pratiques illégales contre la population civile palestinienne, de faire davantage de morts et de blessés et de se livrer à de nouvelles destructions dans le territoire palestinien occupé et, par là même, d'alimenter le cercle vicieux de la violence et de déstabiliser encore la situation dans la région.

La présente lettre fait suite aux 237 lettres que nous vous adressons depuis le 28 septembre 2000 au sujet de la situation critique du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, qui sont datées du 29 septembre 2000

(A/55/432-S/2000/921) au 3 avril 2006 (A/ES-10/326-S/2006/213), rendent compte dans le détail des crimes commis par Israël, la puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël est justiciable de tous les crimes de guerre, actes terroristes d'État et violations systématiques des droits de l'homme qu'il a commis contre le peuple palestinien, et les coupables doivent être traduits en justice.

J'ai le grand regret de vous informer à ce propos que, depuis notre dernière lettre, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins deux autres Palestiniens, portant ainsi à 3 803 le nombre total des martyrs tués depuis septembre 2000 (ce nombre comprend quatre martyrs dont les noms ne figuraient pas dans la lettre susmentionnée, en date du 3 avril 2006) (les noms des martyrs qui ont été identifiés sont énumérés dans l'annexe à la présente lettre).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 5 avril 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
(du vendredi 24 mars au mercredi 5 avril 2006)**

Vendredi 24 mars 2006

Hammad Hamdane Moslih (17 ans)

Lundi 27 mars 2006

Samer Sobhi Farihate

Vendredi 31 mars 2006

1. Abdelkarim Al Koka
2. Ahmad Macharika

Mardi 4 avril 2006

Mohammad Farid Zayyate (15 ans)

Mercredi 5 avril 2006

Abduallah Ismail Al-Daalseh

* Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 3 803.